

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2019-235

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 6 septembre 2018 portant délégation de signature au profit du Directeur des Services Techniques,
VU la demande formulée par l'entreprise BOUYGUES ES sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans la contre-allée de l'avenue de la Vallée des Près à l'occasion de travaux de création d'un réseau d'eaux usées,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 11 juin 2019 au 05 juillet 2019,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation et le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues seront interdits, du 11 juin au 05 juillet 2019 :

- *Contre-allée de l'avenue de la Vallée des Près, au droit des travaux.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise BOUYGUES ES.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatre juin deux mil dix-neuf.

Pour le Maire et par délégation
Nicolas ROUXEL
Directeur des Services Techniques

